

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P. 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/37

Séance du 28 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents du Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 28 juin 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Madame Nelly DEMOULIN, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Régine VIDAL, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET.

Absents excusés : Monsieur Jacky MIALHE, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Procurations :

Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT
Madame Claudie HUGUET CARMONA a donné procuration à Madame Agnès LALANDE
Mme Christine THOMAS-LOPEZ a donné procuration Mm Maryse BAUDRY-BOURGUET
Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER
Monsieur Olivier LELONG a donné procuration à Monsieur Patrick GUY

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent CLERC

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de Décision Modificative n°1/2023 dont le détail est le suivant :



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles non individualisées Opérations C 020-2033 Frais d'insertion	600,00			
20	Immobilisations incorporelles individualisées C 020-2051 Concessions, droits similaires Opérations non	3 595,00			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations) Opérations non individualisées C814-2041582 Bâtiments et installations	48 820,00			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations) Opérations non individualisées C816-2041582 Bâtiments et installations	50 645,00			
21	Immobilisations corporelles Opérations non individualisées C 026-2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	155,00			
21	Immobilisations corporelles individualisées C 414-2128 Autres agencements & aménagements de terrains Opérations non	4 100,00			
21	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n°2201 Travaux réhabilitation et sécurisation voirie C822-2152 Installations de voirie	577,00			
21	Immobilisations corporelles Opération d'équipement n°2203 Travaux Eclairage public et autres réseaux C814-21534 Réseaux d'électrification	3 468,00			
21	Immobilisations corporelles Opérations non individualisées C 113-21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 000,00			
21	Immobilisations corporelles Opérations non individualisées C 422-2182 Matériel de transport	33 300,00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2203 Travaux Eclairage public et autres réseaux C 814-2315 Installations, matériel et outillages techniques	-48 820,00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2203 Travaux Eclairage public et autres réseaux C 816-2315 Installations, matériel et outillages techniques	-50 645,00			
23	Immobilisations en cours Opérations non individualisées C 412-2312 Terrains	-4 100,00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2103 Rénovation énergétique et extension Ecole élémentaire Josette ROUCAUTE C 212-2313 Constructions	37 061,00			
23	Immobilisations en cours Opération d'équipement n°2206 Extension cimetières C 026-2313 Constructions	-81 756,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

➤ D'APPROUVER ces propositions, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 29/06/ 2023

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2023

Application agréée E-legalite.com